



Consulter la jurisprudence

Par **safiara**, le **01/02/2009 à 17:41**

Bonjour,rnrnJe recherche une décision de justice concernant un homicide involontaire lors d'un accident de la route, je suppose donc déjà que l'affaire a été jugée par un tribunal correctionnel (je me trompe?), celui de Chartres (28), le problème c'est que je n'ai pas la date précise et sur internet avec légifrance il n'y a rien...rnrnje vous remercie pour votre aide.

Par **MERLIN**, le **01/02/2009 à 18:02**

bjr,rnrns'il s'agit d'une décision du tribunal correctionnel, il y a peu de chances de le trouver sur legifrance.rnrnla seule chose à faire est de faire une démarche auprès du greffe du tribunal correctionnel par une démarche en personne, un courrier ou un avocat.rnrnil est impératif que vous ayez au minimum le nom des parties (prévenu et partie civile).rnrnmais il est certain que le fait de ne pas avoir la date constitue une difficulté pour l'obtenir. Vous devriez avoir plus de chances de pouvoir l'obtenir par l'intermédiaire d'un avocat.rnrnBon courage.